

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 1994)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS227

présenté par

Mme Linkenheld, Mme Battistel, Mme Got, Mme Delaunay, M. Kemel, Mme Khirouni,
Mme Laclais, M. Ferrand, Mme Biémouret, Mme Hurel et Mme Le Houerou

ARTICLE 46

À l'alinéa 13, après le mot :

« associations »

insérer le mot :

« , syndicats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'intégrer dans la composition du Haut Conseil de l'âge des représentants des organisations syndicales de retraités.